

LISTE DES DÉLIBÉRATION EXAMINÉES
Article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territorial

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2025

Nombre de Conseillers		
Composant le Conseil :	19	Représenté(es) : 2
En exercice :	19	Excusé(es) : 2
Présents :	13	Non excusé(es) : 2

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT CINQ NOVEMBRE A DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Ville des Mathes-La Palmyre s'est assemblé sous la présidence de Madame BASCLE Marie, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 21 novembre 2025 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : M. BASCLE, JP. CARON, D. FRADIN, C. AUGUSTIN, P. SAENZ, C. LEYRAUD, F.X. DEGORCE-DUMAS, K. POUILLAT, D. CHEVALIER, L. PICON, M.L FREUND, B. LARGETEAU, R. PRUNIER

ABSENTS REPRÉSENTÉS : S. THIRÉ à M. BASCLE, J.C PILLET à D. CHEVALIER

ABSENTS EXCUSÉS : C. LOCHET, A. ROSSARD

ABSENTES NON EXCUSÉES : K. HARRACA, P. LE TELLIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : C. AUGUSTIN

FINANCES

POINT 1	Maitrise d'œuvre pour la reconstruction de la Base Nautique La Palmyre Avenant n°1	Unanimité
POINT 2	Provisions pour créances douteuses 2025	Unanimité
POINT 3	Constitution de provisions pour risques financiers 2025	Unanimité
POINT 4	Prime de naissance pour l'ouverture d'un livret A pour un enfant domicilié sur la Commune des Mathes-La Palmyre	Unanimité
POINT 5	Fixation du tarif des droits de place des marchés Date d'effet : 1 ^{er} janvier 2026	Unanimité
POINT 6	Fixation du tarif des redevances pour les terrasses commerciales Date d'effet : 1 ^{er} Janvier 2026	Unanimité
POINT 7	Décision modificative n°4 après Budget Primitif 2025	Unanimité

PERSONNEL

POINT 8	Recrutement pour les agents recenseurs pour le recensement de la population 2026	Unanimité
POINT 9	Modification du tableau des effectifs pour les besoins des services municipaux Date d'effet : 1 ^{er} décembre 2025	Unanimité
POINT 10	Création d'un emploi non permanent pour les besoins des services municipaux dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité	Unanimité
POINT 11	Adhésion à la convention cadre relative aux missions facultatives proposées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime	Unanimité
POINT 12	Détermination des modalités d'attribution à la participation de la Commune au financement des garanties de protection sociale complémentaire concernant le risque « santé » dans le cadre d'une procédure de labélisation – Date d'effet : 1 ^{er} janvier 2026	Unanimité
POINT 13	Détermination des modalités d'attribution à la participation de la Commune au financement des garanties de protection sociale complémentaire concernant le risque « prévoyance » dans le cadre d'une procédure de labélisation – Date d'effet : 1 ^{er} janvier 2026	Unanimité

POINT 14	Création d'un emploi non permanent pour les besoins des services municipaux dans le cadre d'un contrat de projet Date d'effet : 1 ^{er} janvier 2026	Unanimité
-----------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------

DOMAINE ET PATRIMOINE

POINT 15	Approbation d'une convention d'occupation pour la pose d'une canalisation souterraine électrique avenue de l'Atlantique sous domaine public Communal cadastré AZ 113	Unanimité
-----------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------

- A/ Présentation du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- B/ Présentation du rapport annuel d'Assainissement de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- C/ Questions diverses

Affiché le 1^{er} décembre 2025

Le Maire des Mathes – La Palmyre

Marie Bascle

